












Au départ d'Achouffe, découverte de la vallée du Ruisseau de Martin Moulin. Le parcours s'effectue par des sentiers et chemins forestiers, s'achève les pieds dans l'eau, et parfois la gadoue, sur le sentier longeant le ruisseau à hauteur du Moulin de Wihogne.

 Durée	3h 00	 Difficulté	Moyenne
 Distance	8,75 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	184 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	182 m	 Commune	Houffalize
 Point haut	430 m	 Région	Massif des Ardennes
 Point bas	318 m		



Trace n° 216746

Description

Parking en face de la boutique de vente des produits de la brasserie d'Achouffe.

(D/A) Dos au parking, prenez à droite et remontez la rue.

Balisage Rectangle Rouge

Après avoir passé le pont, prenez sur votre droite le sentier passant derrière une clôture. Entrez en forêt et longez le ruisseau. Passez devant le lieu-dit Les Coulous, ancien endroit de passage à l'autre rive, le pont ayant dû être démolì celui-ci a été déplacé plus loin. Continuez donc le sentier jusqu'à aboutir au nouvel emplacement.

Sans Balisage

(1) Empruntez le pont. Prenez à gauche le sentier longeant le Ruisseau de Martin Moulin. Arrivez à la jonction avec le Ruisseau de Belle Meuse prenez le sentier montant sur votre droite. En haut ignorez le sentier descendant et continuez tout droit. Aboutissant sur un nouveau sentier prenez-le vers la gauche. Ignorez le sentier descendant sur votre gauche pour continuer sur le plus large. Un sentier vient vous rejoindre sur la gauche.

(2) Au lieu-dit Les Brulés au Grand Saut, prenez le sentier montant sur votre droite. Contournez le rocher par la gauche. Le sentier descend pour ensuite remonter et longer des prairies. Celui-ci se divise pour ensuite se rejoindre à un point de vue sur la vallée. Suivez le sentier juste à côté du point de vue descendant assez abruptement pour ensuite remonter jusqu'à un chemin forestier. Prenez-le vers la gauche quelques mètres.

(3) Virez tout de suite à droite. Passez devant le lieu-dit Hangar Bâti et longez le grillage. Le sentier aboutit sur un large chemin caillouteux que vous empruntez vers la gauche. Sortez du bois. Ignorez le chemin bordé de sapins sur votre droite. Continuez entre champs et prairies. Le chemin devient dalle de béton avant de rejoindre la route. Sur votre gauche vous apercevez la chapelle Jean Nicolas.

(4) Traversez avec prudence et empruntez la prairie. Longez par la gauche les vestiges de l'ancienne clôture. Longez-la jusqu'à la route en contrebas. Prenez ensuite à droite afin de descendre jusqu'à la rivière, ignorez pour cela les sentiers partant sur votre droite.

(5) Ne passez pas le pont mais empruntez le chemin sur votre gauche. Longez le Ruisseau du Chevrail jusqu'à passer le pont suivant. Là vous découvrez des troncs rongés par les castors et un barrage sur le ruisseau.

Balisage Bleu-Blanc-Bleu

(6) Montez le chemin et restez sur celui-ci pendant 3 km en continuant tout droit à toutes les intersections jusqu'à entrer en forêt.

(7) Au croisement, prenez le chemin descendant sur votre gauche. Attention la descente est assez raide. En bas, prenez à droite, direction le Moulin de Wilogne.

(8) Avant le pont, partez par le sentier direction Achouffe. Longez le ruisseau. Passez à gué l'affluent. Ignorez le chemin montant sur votre droite en continuant au plus près du ruisseau.

(9) Au lieu-dit Pré de Chouffe, prenez à droite ensuite à gauche. Entrez dans le village. Passez devant la brasserie. Suivez le sentier derrière la chapelle Saint-Joseph et retournez au parking (D/A).

Informations pratiques

Bonnes chaussures imperméables.

Points de passage

-  **D/A Parking en face de la brasserie d' Achouffe.**
| N 50.149623° / E 5.745792° - alt. 326 m - km 0
-  **1 Pont**
| N 50.143496° / E 5.743378° - alt. 330 m - km 0.85
-  **2 Brulé au grand saut**
| N 50.143118° / E 5.733711° - alt. 373 m - km 2.08
-  **3 Tout de suite à droite**
| N 50.147965° / E 5.732939° - alt. 375 m - km 2.74
-  **4 À la route en face longez l'ancienne clôture**
| N 50.158023° / E 5.732327° - alt. 392 m - km 4.31
-  **5 Ruisseau**
| N 50.16071° / E 5.737584° - alt. 359 m - km 4.85
-  **6 Pont et barrage de castors**
| N 50.161811° / E 5.737542° - alt. 368 m - km 4.98
-  **7 Chemin descendant sur la gauche**
| N 50.165598° / E 5.753507° - alt. 391 m - km 6.33
-  **8 Moulin de Wilogne**
| N 50.16612° / E 5.754612° - alt. 371 m - km 6.56
-  **9 Pré de Chouffe**
| N 50.152141° / E 5.747831° - alt. 341 m - km 8.38
-  **D/A Parking en face de la brasserie d' Achouffe**
| N 50.149623° / E 5.745825° - alt. 326 m - km 8.75

Parties très boueuses et humides.

Pas d'eau potable sur le parcours mais possibilité de se désaltérer à l'arrivée.

D'octobre à décembre, renseignez-vous pour les dates de [chasses](#)

Suite aux messages signalant qu'une grande partie de la randonnée initiale passait désormais par une zone de quiétude celle-ci a été rectifiée. Il n'y a plus lieu de prendre en compte les messages sur le forum avant le 19/09/20.

À voir

Pendant

Barrage de castors ainsi que les traces du travail de coupe des arbres au (6)

Vallée du Ruisseau de Martin Moulin

À proximité

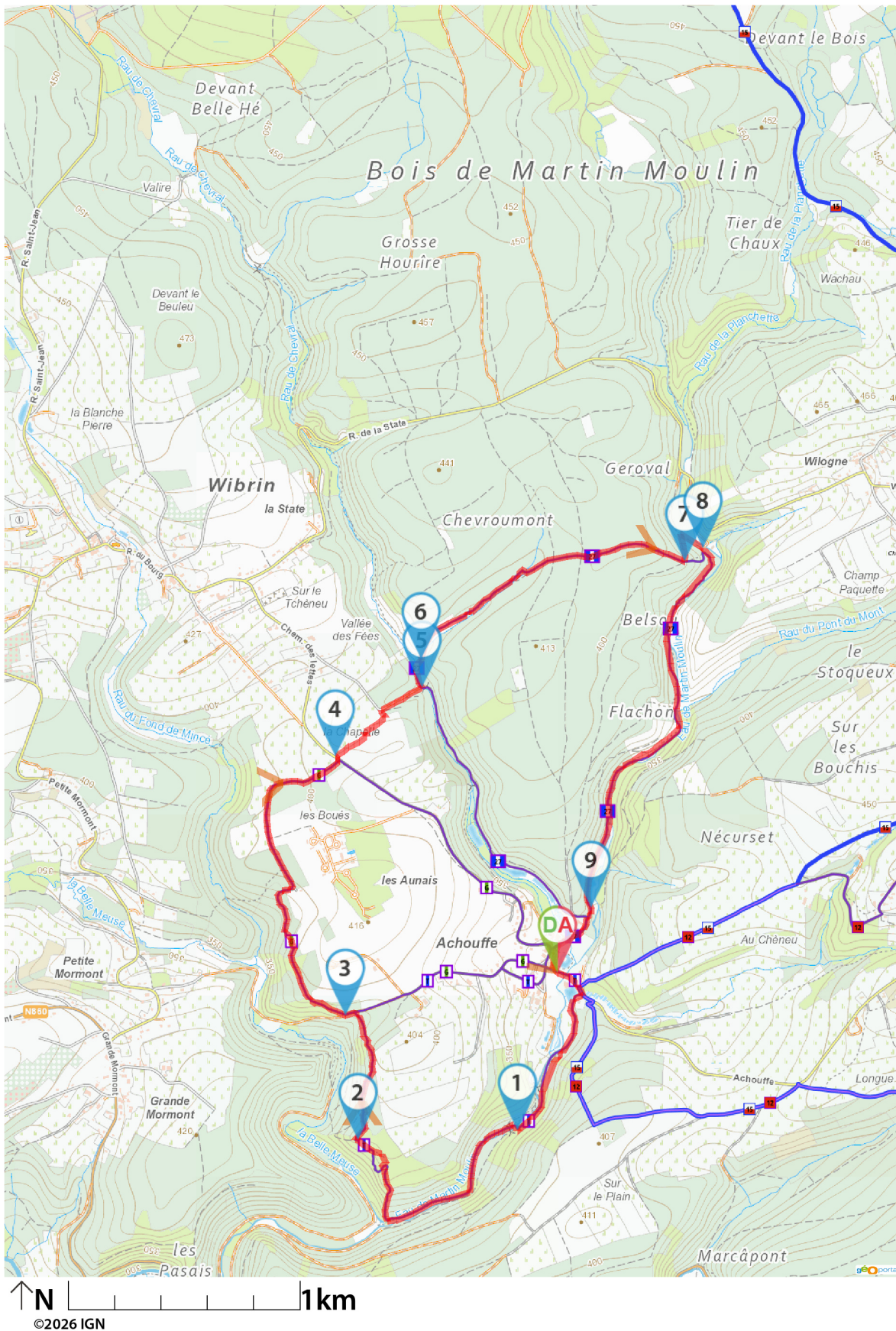
Brasserie de La Chouffe à Achouffe.

Houtopia pour les enfants à Houffalize.

À Nadrin : Le Cheslé : Oppidum celte et reconstitution des remparts et La Cresse aux Chevaux : arête rocheuse barrant le cours de l'Ourthe sur 1400 m. Suite de rochers formant une muraille presque verticale. À-pics vertigineux.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-achouffe-et-la-vallee-des-fees/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



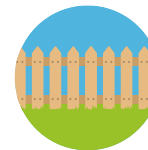
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.